

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le vingt et un janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Andance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur DELALEUF Alain, Maire.

**Présents** : M. DELALEUF Alain, M. MALATRAIT Denis, Mme NIVON Marie-Line, M. MARON Gilbert et Mme GAUDRY Christiane, adjoints, Mmes CORNILLON Danielle, FORCHERON Chantal, PASCAL Angéline, SOUILLARD Jocelyne et WOJTKIEWICZ Hélène, conseillères municipales, MM. BERTRAND Régis, CHOMEL Laurent et SONIER Bernard, conseillers municipaux.

**Excusés** : MM. BOENOVEC Yvan et POIZAT Cédric, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme NIVON Marie-Line.

Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2014 n'a fait l'objet d'aucune observation.

### **N° 2015/001 - ETUDE SUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN DU CENTRE BOURG**

Suite à la présentation par le bureau d'étude AXE SAONE, du projet de développement urbain durable du centre bourg, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de valider le schéma d'intention des 5 secteurs suivants :

- Pont sur le Rhône,
- Centre bourg,
- Place Maxime Chantier,
- Rue du Colonel Meyrand et pôle sport et loisirs,
- Les clos

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le schéma d'intention des 5 secteurs susnommés.

### **N° 2015/002 - INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DEMANDE DE LA SOCIETE TND VOLUME**

L'arrêté préfectoral n° 2014337.0010 du 3 décembre 2014, a mis en consultation du public le dossier de demande d'enregistrement déposé par la Sté TND VOLUME pour l'exploitation d'un entrepôt de stockage de produits finis en matière plastique sur le territoire de la commune de St Désirat, au lieu-dit Tine Rodet (activité visée par la rubrique n° 2663-2-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement).

Conformément à l'article 4 de cet arrêté, le conseil municipal doit donner son avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne** un avis favorable à la demande d'enregistrement de la Sté TND VOLUME.

### **N° 2015/003 - DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR RECRUTER DU PERSONNEL TEMPORAIRE**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de lui donner délégation pour pouvoir recruter du personnel, en cas de besoin, pour assurer le remplacement ponctuel d'agents permanents ou du personnel saisonnier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Donne** tous pouvoirs au Maire pour pourvoir aux remplacements ponctuels d'agents permanents ou pour recruter du personnel saisonnier.
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire, y compris ceux relatifs aux contrats aidés.
- **Demande** au maire de lui rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

### **N° 2015/004 - CESSION DU BATIMENT COMMUNAL DE L'ANCIENNE MAIRIE**

Suite à la délibération du conseil municipal du 13 juin 2013, par laquelle il a approuvé la vente du bâtiment communal cadastré section A n° 507 et 823, suite à la signature du compromis de vente avec la SCI CHEVREFUILLE et suite aux élections municipales de mars dernier, le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de l'autoriser à signer l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la vente à la SCI CHEVREFUILLE au prix de 170.000 € (identique à l'estimation des domaines),
- **Autorise** le Maire à signer l'acte de vente et tout document qui pourrait être nécessaire.

### **N° 2015/005 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DENEIGEMENT**

Monsieur Denis MALATRAIT informe le conseil municipal qu'il est souhaitable de signer une convention de déneigement avec une entreprise privée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'établissement de cette convention avec l'entreprise GARNIER T.P. d'Andance,
- **Valide** les tarifs d'intervention définis dans l'annexe 2.
- **Autorise** le Maire à la signer.